



Droit immobilier bailleur au maroc

Par **casi3**, le **01/08/2011** à **23:49**

Bonjour, nous sommes propriétaires d'une maison à Casablanca au Maroc, elle est aujourd'hui occupée par des locataires, un au rez-de-chaussée, 1er et 2ème étage. Mon père a géré cette maison, aujourd'hui il est décédé et nous aimerions moi, ma mère et mes frères et sœurs récupérer notre bien pour avoir un pied à terre chez nous. Au rez-de-chaussée c'est une pharmacie, ensuite 2 docteurs. Nous n'avons pas beaucoup de réseau au Maroc. Ces personnes ont abusé de la gentillesse de mon père pendant des années. Aujourd'hui nous aimerions tout faire pour récupérer notre bien. Le locataire du rez-de-chaussée était déjà là quand mes parents ont acheté la maison dans les années 80, nous n'avons pas de bail avec lui, juste l'acte de vente où il est mentionné qu'il était présent au moment du changement de propriétaire. Le doc du 1er est là depuis 95, nous avons un bail mais pas de clause de reprise du logement, le dernier a un bail qui date de 2009 avec une clause de reprise du logement qui arrive à échéance en 2012. Comment procéder notamment du fait que nous connaissons mal le droit marocain, et que ces personnes ont des amis bien placés.

Par **mimi493**, le **02/08/2011** à **00:02**

il faut poser la question sur un forum juridique marocain

Par **casi3**, le **02/08/2011** à **00:08**

vous en connaissez un? car quand j'ai tapé ma question je suis tombé sur ce site pourtant j'ai tapé au Maroc